Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Cuillé - Tome IV

Cuillé. — *Parrochia de Cuylleio,* 1258 (Cart. des Bonshommes).

Population : 1536 hab. en 1902 ; — 1524 hab. en 1908.

Bureau des traites foraines, 1749.

Jean-B. Astor est fondeur de marmites à Cuillé, 1782 (Arch. de la M., B 3.164).

Curés : Ce n'est pas moins de six fois que *Johannes, sacerdos de Culleio,* c.-à-d. curé, figure comme témoin aux chartes de la Roë de 1151 à 1180. — *Crilou,* 1904.

École libre tenue par les Sœurs d'Evron, supprimée par arrêté ministériel du 5 juillet 1906.

Hugues Le Bardays et son père avaient leurs dîmes dans la paroisse de Cuillé, il les vendirent à l'abbaye de la Roë, puis suivant une forme de contrat assez fréquente alors, ils les reprirent à ferme. Cet arrangement fut attesté par Guillaume Le Pauvre dans le fief duquel se trouvaient ces dîmes, 1275. — Robert de Beaumont, sgr de Château-Gontier. et de Pouancé, réclamait aux Bonshommes, en 1308, foi et hommage des dîmes de la paroisse de Cuillé qu'ils percevaient en son fief. Ils invoquèrent contre lui la prescription et il se contenta désormais de retenir « la justice et obéissance de son fié. »

A la mi-novembre 1793, quarante Chouans parmi lesquels Jacq. Legour, laboureur à Gennes, firent invasion à Cuillé et tuèrent les nommés Chevrie, Franchu (?) et Jamelot. Legour nia toute participation à ces meurtres, mais fut condamné à mort le 11 avril 1794.

Le 4 décembre 1793, les insurgés entrent dans le bourg, armés de sabres, pistolets, fusils, broches à rôtir, criant « Vive le roi ! », assomment Nevers, officier municipal, et sa femme, brûlent les papiers de la mairie. Ils reviennent le surlendemain, tuent le juge de paix Grivault et blessent sa femme. Un poste de 50 hommes fut établi, des otages furent emmenés avec leurs femmes, et tous les grains enlevés. — Le 4 mai 1794 ce fut un détachement du bataillon de Valenciennes qui occupa le poste. — Enfin, le 31 mars 1795, profitant du départ du détachement, 25 Chouans pillent la maison de Caternault, juge de paix, forçant ses domestiques d'abattre le retranchement et l'arbre de la liberté, brûlent ses papiers, menacent deux officiers municipaux et reviennent huit jours après achever le pillage des biens du juge de paix qui demande à se retirer en III^{e}-et-Vil.

Franç. Guillet, fileur de laine, âgé de 18 ans, né à Cuillé, domicilié à Brielle, est condamné à mort pour avoir été trouvé et pris au milieu des Chouans, 28 messidor an II.

Deux Chouans menacent le Commissaire civil de reprendre les armes, si leurs prêtres ne sont pas libres de dire la messe, 28 septembre 1795.

Deux bandes de Chouans passèrent le 29 août 1799 et coupèrent l'arbre de la liberté.

Maires : Brullé, 1899 ; — *Sinoir,* 1900 ; — *Brochet,* 1907 ; — *Foucher,* 1908.